



Le **pouvoir législatif**, c'est à dire le pouvoir de **voter les lois**, appartient au **Parlement français**, qui se compose de deux assemblées : l'**Assemblée nationale** et le **Sénat**.

Les deux chambres du Parlement ont le même rôle : examiner à fond les lois et les voter et contrôler l'action du gouvernement.

L'Assemblée nationale est formée de **députés**, élus pour 5 ans au **suffrage universel** : ils sont élus par tous les électeurs, dans chaque département.
Les députés se réunissent à Paris, au **Palais Bourbon**.

Le Sénat est composé de **sénateurs**. Mais à la différence de l'Assemblée nationale, le Sénat défend en plus les intérêts des communes, des départements et des régions, ce qu'on appelle les « collectivités territoriales ».

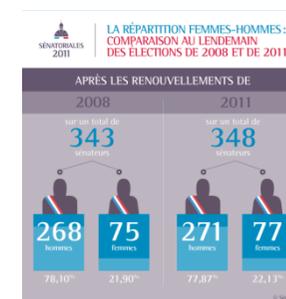
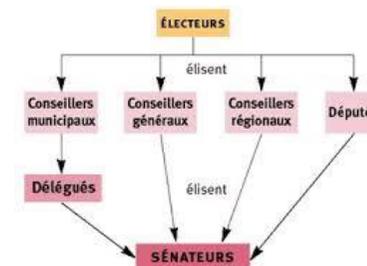
Les sénateurs sont élus pour 6 ans. Durant cette période, les sénateurs ne peuvent être "renvoyés". En effet, à la différence de l'Assemblée nationale, le Président de la République ne peut pas dissoudre le Sénat. C'est-à-dire demander de nouvelles élections pour que de nouveaux sénateurs soient élus.

Mais par qui sont-ils élus ?

On dit que les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect. Ils ne sont pas élus directement par les Français mais par environ 150 000 « grands électeurs » élus, eux, par l'ensemble des citoyens. Ce sont les maires, les conseillers municipaux, les députés...

À partir de 2011, un renouvellement par moitié a été organisé tous les 3 ans.

Entre 2004 et 2011, le nombre de sénateurs est passé de 321 à **348**, en raison de l'augmentation de la population et de la création de nouvelles collectivités territoriales.



Comment devient-on sénateur ?

Pour devenir sénateur, il faut être candidat et puis... être élu !

Pour être candidat, il y a trois conditions :

- Il faut avoir plus de 24 ans ;
- Il ne faut pas être privé du droit de vote ni avoir eu d'ennuis graves avec la justice ;
- Il faut être en règle avec le service national.



Histoire du palais

Ce palais a une longue histoire. Elle commence un matin d'avril 1611. La reine **Marie de Médicis** se réveille de mauvaise humeur. Elle vit au Louvre mais le trouve inconfortable et ne supporte plus les mauvaises odeurs dégagées par la Seine.

En **1615**, elle charge le grand architecte **Salomon de Brosse** de lui construire un palais. Il lui faudra **10 ans** ! En **1625**, le palais est prêt à recevoir la reine. Pendant plus de 160 ans, il accueillera la famille royale !

Depuis, le palais a connu des évolutions architecturales. Peu à peu, il a été adapté aux besoins d'une assemblée politique moderne.

En fait, la salle des Séances du Sénat se compose de **deux hémicycles** (hémicycle signifie « demi- cercle »): un grand où siègent les sénateurs et un plus petit en face. Le plus petit abrite la tribune de l'orateur et le « plateau » où se tient le Président de séance.

C'est depuis le « plateau » que le président de la séance organise et dirige les débats pour que la discussion de la loi se passe bien. Ça peut être le Président du Sénat ou l'un des huit vice-présidents. Il doit faire attention à donner la parole à tous ceux qui la demandent. Mais pas tout le monde en même temps ! Tous doivent être traités de manière égale.



Collection S. D.
MARIE DE MÉDICIS

Les débats dans l'hémicycle sont souvent très longs : beaucoup de discussions se poursuivent tard le soir ! Ils ont habituellement lieu les mardi, mercredi et jeudi, parfois les lundis et vendredis et même, quand cela est nécessaire, le week-end.



Certaines places de l'hémicycle portent une plaque qui rappelle qu'un personnage célèbre y a eu son siège, par exemple **Jules Ferry, Victor Hugo, Carnot, Hausmann, Georges Clémenceau ou François Mitterrand.**



Les **lois** sont des règles très importantes que tout le monde doit respecter.

La loi **ordonne** (par exemple de payer des impôts), elle **permet** (par exemple de faire grève), elle **limite** certains droits (par exemple de ne pas aller trop loin dans la liberté d'expression) ou **protège** les citoyens (par exemple tout ce qui concerne la protection de l'enfance).

Les députés ou les sénateurs font des **propositions de lois**.

Les ministres font des **projets de lois**.

La loi est ensuite discutée longuement par les **députés** et les **sénateurs** avant d'être votée.

Si les sénateurs et les députés ne sont pas d'accord, le projet de loi fait alors des aller et retour entre le Sénat et l'Assemblée nationale au gré des amendements (des modifications). C'est ce qu'on appelle « **la navette** »

Pour qu'ils se mettent d'accord plus facilement, le Premier ministre peut décider de réunir une **commission mixte paritaire** (composée de sénateurs et de députés) pour finaliser le texte.

S'ils ne s'entendent pas, ce sont les députés qui ont le dernier mot ! Chaque année, une centaine de lois sont votées

Petits docs à consulter et un petit test

✦ Le pouvoir législatif

Les 577 députés qui siègent à l'Assemblée nationale sont chargés de faire les lois pour la France. Mais, pour qu'une loi soit valable, il faut qu'elle soit aussi approuvée par une seconde chambre : le Sénat composé de 321 sénateurs.

Les **députés** et les **sénateurs** détiennent le pouvoir législatif, c'est-à-dire qu'ils ont le pouvoir de voter de nouvelles lois qui sont nécessaires à notre vie quotidienne ou professionnelle. Ces deux assemblées constituent le Parlement.

Le Président de la République peut dissoudre l'Assemblée nationale, mais pas le Sénat. C'est ce que fit le Président Chirac en 1997.

✦ L'élection des sénateurs

Les députés de l'Assemblée nationale sont élus par l'ensemble des électeurs français au suffrage universel **direct**. En revanche, les sénateurs sont élus pour 9 ans au suffrage universel **indirect**. Ils ne sont pas élus directement par l'ensemble des citoyens français, comme le Président de la République, mais par les grands électeurs : les maires et les délégués des conseils municipaux, les conseillers généraux, les conseillers régionaux, les députés.

✦ Le Président du Sénat

Le Président du Sénat est élu par les autres sénateurs. Il est le troisième personnage de l'État français. Il est chargé de diriger les débats des sénateurs. Il peut être également amené à remplacer le Président de la République si celui-ci démissionne ou vient à mourir. Par exemple, le Président du Sénat remplaça le Président Pompidou décédé en 1974.

The diagram consists of two columns of text boxes connected by lines to two postage stamps in the center. The top stamp shows the Palais Bourbon (Assemblée nationale) and the bottom stamp shows the Palais du Luxembourg (Sénat). A box at the bottom indicates that the President of the Senate replaces the President of the Republic in case of death.

Le Sénat	FRANCE POSTES 12f PALAIS DU LUXEMBOURG-PARIS	L'Assemblée nationale
Ils sont élus au suffrage universel direct.	FRANCE PALAIS BOURBON	Ils sont élus au suffrage universel indirect.
Les députés siègent dans ce palais.		Les sénateurs siègent dans ce palais.
Ils sont élus pour 5 ans.		Ils sont élus pour 9 ans.
Ils sont au nombre de 321.		Ils votent les lois.
		Ils sont au nombre maximum de 577.
En cas de décès du Président de la République, le Président du Sénat le remplace.		



L'horloge du Palais du Luxembourg, à Paris.